Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 035-213500952-20261117-DELIB2026164-DE

Département d'Ille-et-Vilaine
Arrondissement de Saint-Malo

Délibération n°2026/164 **Séance du 17 novembre 2026** Feuillet n° 279

VILLE de DOL DE BRETAGNE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept-novembre, à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal dûment convoqués se sont réunis en salle d'honneur de l'hôtel de ville, sous la Présidence de madame Charlotte GREGOIRE, **Maire.**

Présents : Mme Charlotte GREGOIRE, Maire, Jean-René BEASSE, Mme Véronique BOSSARD-SANGUY, M. Xavier COADIC, Mme Emmanuelle DE BEAUCORPS, M. Arthur DA SILVA, Mme Stéphanie HENON, M. Jérôme DOLBOIS, Mme Chrystèle KERICHARD, M. Jean-Marie MALECOT, M. Jean-Marie GAZENGEL, Mme Catherine BRIAND, Mme Soïzick WILLIAMS, Mme Odile JOUQUAN, M. Samuel CANTO, Mme Karine SECHE, M. Jean-Marc BERTIN, Mme Vanessa RAME-HELAINE, Mme Camille HAMM, M. Cyrille LEMONNIER, M. Denis CUCHEVAL, Mme Anne HANTRAYE, Mme Emilie DANDIN, M. Paul SALARDAINE, M. Romain GAUTIER-FOUQUET, Mme Servane HUBERT.

Représentés : M. Sébastien HERTEL (représenté par M. Jean-Marie GAZENGEL), Pauline GUÉNERON (représentée par M. Paul SALARDANE), Julien LEVERGNEUX (représenté par M. Jean-Marc BERTIN).

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 novembre 2026
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Secrétaire de Séance : Madame Vanessa RAME-HELAINE

3.2 : Domaine et patrimoine – Aliénations
Vente d'un terrain de la ZAC de Maboué

Jean-Marie Malécot informe l'assemblée que dans le cadre de la commercialisation de la ZAC de Maboué un compromis de vente a été récemment signé avec Monsieur et Madame VANDERCRYSSEN Daniel et Sandrine, domiciliés 7 rue Marguerite Yourcenar – appartement C002 - 59 242 Templeuve en Plévèle, concernant le lot L6 de l'îlot 14, correspondant à la parcelle cadastrée AE 552, d'une superficie de 214 m².

Conformément à la délibération n°2023/116 du 10 novembre 2023 instaurant deux tarifs différenciés sur critères socio-économiques, le prix de vente des terrains de la ZAC de Maboué, est de 125 € TTC (106,97 € HT) le m² pour les acquéreurs répondant à ces critères, soit pour ce lot un montant de 26 750 € TTC et de 150 € TTC (127,80 €HT) le m² pour les autres acquéreurs, soit pour ce lot un montant de 32 100 € TTC.

Il est proposé au Conseil municipal de valider la vente de ce lot.

Le Conseil municipal,
Entendu cet exposé et après avoir délibéré,

- Vu la délibération n°2023/116 du 10 novembre 2023 instaurant deux tarifs différenciés sur critères socio-économiques, le prix de vente des terrains de la ZAC de Maboué ;
- Vu le compromis signé par Monsieur et Madame VANDERCRYSSEN Daniel et Sandrine, domiciliés 7 rue Marguerite Yourcenar – appartement C002 - 59 242 Templeuve en Plévèle, concernant le lot L6 de l'îlot 14, correspondant à la parcelle cadastrée AE 552, d'une superficie de 214 m²

- **DECIDE** à l'unanimité d'approuver la vente du lot L6 de l'îlot 14, correspondant à la parcelle cadastrée AE 552, d'une superficie de 214 m² à Monsieur et Madame VANDERCRYSSEN Daniel et Sandrine, domiciliés 7 rue Marguerite Yourcenar – appartement C002 - 59 242 Templeuve en Plévèle.

- **DIT** que le prix de vente est de 125 € TTC le m² pour les acquéreurs éligibles à la tarification minorée, soit pour ce lot un montant de 26 750€ TTC et de 150 € le m² pour les autres acquéreurs, soit pour ce lot un montant de 31 200 € TTC.

- **PRECISE** que les frais d'acte sont à la charge des acquéreurs.

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 035-213500952-20261117-DELIB2026164-DE

- **PRECISE** que l'acquéreur versera à la ville de Dol-de-Bretagne à titre de garantie, des arrhes d'un montant de 10% du prix de vente du lot (sur la base de la tarification minorée), soit 2 675 € TTC.

- **CHARGE** l'étude des notaires associés, sise place Toullier à Dol, de la rédaction de l'acte correspondant.

- **AUTORISE** Madame le Maire ou tout autre membre du Conseil municipal ayant reçu délégation, à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

« Pour extrait, certifié conforme »

Fait et délibéré à Dol-de-Bretagne,
Le 17 novembre 2026

Le Maire,
Charlotte GREGOIRE



La secrétaire de séance,
Madame Vanessa RAME-HELAINE